

` tv,r"id>nI hr"ATH; tADmi hrEf.[e vlov.Bi rmeAa la[em'v.yI yBir: Ärmexo)w" lQ;mi	(x)	Rabbi Yishmaél dit : La Tora est interprétée par treize principes herméneutiques¹
Åhw"v' hr"zEG>miW		" Qal wa-'Homér " : déduction a fortiori
Å~ybiWtk. ynEvV.mi ba' !y"n>BimiW Ädx'ae bWtK'mi ba' !y"n>Bimi		" Gezérah Shawah " : analogie à partir de l'identité des termes
Åll'k.W jr"p.miW Äjr"p.W ll'K.mi Äll'k.W jr"p.W ll'K. Äjr"P.h; !y[ek. aL'a, !d" hT'a; yai		" Binyan ³Av " : analogie sur la base d'un verset, analogie fondée sur deux versets
Äjr"p.li %yrIc' aWhv, ll'k.mi Åll'k.li %yrIc' aWhv, jr"p.miW		" Klal û-phra't " : de la règle générale au cas particulier / du cas particulier à la règle générale règle générale et cas particulier et règle générale et la règle s'applique à tous les cas qui ressemblent à l'exemple cité
Äll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-IK' ÄdMel;l. ll'K.h;-!mi ac'y"w> Äac"y" Wmc.[;-l[; dMel;l. alo Åac'y" ALKu ll'K;h;-l[; dMel;l. aL'a,		règle générale qui nécessite de spécifier (particulariser) et cas particulier (spécifié) qui nécessite de généraliser
Äll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-IK' ÄAny"n>[ik. aWhv, dx'a, ![,jo) !A[j.li ac'y"w> Ärymix]h;l. alow> lqeh'l. ac'y"	(ב)	toute chose qui était incluse dans un terme collectif, mais a été explicitement mentionnée pour livrer un enseignement, ne donne pas cet enseignement à son propos seulement, mais concerne le principe général tout entier.
Äll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-IK' ÄAny"n>[ik. aLov, rxea; ![,jo) !A[j.li ac'y"w> Ärymix]h;l.W lqeh'l. ac'y"		une loi qui était incluse dans un principe général, mais a été énoncée explicitement pour parler d'une disposition semblable à celles qui s'appliquent au cas général (litt. "comme à son sujet"), vient pour alléger, et non pour agraver.
Äll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-IK'		une loi qui était incluse dans un principe général, mais a été mentionnée explicitement avec une disposition différente de celles du principe général, vient pour alléger, et pour agraver.
		une loi qui était incluse dans un principe général,

¹ Le texte des 13 middot (= règles herméneutiques) selon rabbi Yishmaél (avec sa ponctuation) est celui de la baraïta de *Sifra* (parashah נ) citée dans le rituel de prières : (*tephilat Yosef*, (Paris, Sefer, 1976 ; p.16). La traduction française est reprise de Adin STEINSALTZ, *Le Talmud, l'édition Steinsaltz*. Tome 1. Guide et Lexiques, (FSJU et JC Lattès, Jérusalem 1994 ; pages 135-140).

<p>Ãvd"x'h, rb'D"B; !ADli ac'y"w> ÃAll'k.li AryzIx]h;l. lAky" hT'a; yai ÅvWrpeB. All'k.li bWtK'h; WNr<)yzIx]x;Y:v, d[;</p>		<p>mais a été énoncée explicitement pour parler d'un cas nouveau, tu ne peux la réintégrer dans le principe général, jusqu'à ce que le verset la réintègre explicitement.</p>
<p>ÃWny"n>[ime dmeL'h; rb'D" WpWSmi dmeL'h; rb'd"w> Ãhz<-ta< hz, ~yviytik.m;h; ~ybiWtk. ynEv. !kew> ` ~h,ynEyBe [;yrI)k.y:w> ÄyviyliV.h; bWtK'h; aAbY"v, d[;</p>		<p>"Davar ha-Llaméd mé-²Inyanô" : une loi qui est apprise de son contexte et une loi qui est apprise de sa fin deux versets qui se contredisent l'un l'autre nécessitent l'arbitrage par un troisième verset.</p>

H =	HILLÉL : les 7 règles selon Hillel (H1 à H7)	YISHMAÉL : les 13 règles selon Yishmaél (Y1 à Y13)	= Y
	Correspondance des 7 règles de Hillel avec les 13 de Yishmaél	` tv,r"id>nI hr"ATh; tADmi hrEf.[e vlov.Bi ÅrmeAa la[em'v.yI yBir:	
H1	déduction par <i>a fortiori</i>	Årmexo)w" lQ;mi	Y1
H2	analogie à partir de l'identité des termes	Åhw"v' hr"zEG>miW	Y2
H3	analogie sur la base d'un verset	Ådx'a, bWtK'mi ba' !y"n>Bimi	Y3
H4	analogie fondée sur deux versets	Å~ybiWtk. ynEvV.mi ba' !y"n>BimiW	
H5	règle générale et cas particulier → la règle ne s'applique qu'au cas particulier	Åjr"p.W ll'K.mi	Y4
H5	cas particulier et règle générale → la règle s'applique à tous les cas	Åll'k.W jr"p.miW	Y5
H6	rxea; ~WqM'mi AB aceAYK; = qui est similaire dans un autre contexte	[règle dont le ba' !y"n>Bi est 1 application]	∅
	règle générale, cas particulier → et la règle s'applique à tous les cas qui ressemblent à l'exemple cité	Åll'k.W jr"p.W ll'K. Åjr"P.h; !y[ek. aL'a, !d" hT'a; yai	Y6
= H5	règle générale qui nécessite de spécifier (particulariser) et cas particulier (spécifié) qui nécessite de généraliser	Åjr"p.li %yrIc' aWhv, ll'k.mi Åll'k.li %yrIc' aWhv, jr"p.miW	Y7
	toute chose qui était incluse dans un terme collectif, mais a été explicitement mentionnée pour livrer un enseignement, ne donne pas cet enseignement à son propos seulement, mais concerne le principe général tout entier.	Åll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-lK' ÅdMel;l. ll'K.h;-!mi ac'y"w> Åac"y" Wmc.[;-l[;dMel;l. alo Åac'y" ALKu ll'K;h;-l[; dMel;l. aL'a,	Y8
	une loi qui était incluse dans un principe général, mais a été énoncée explicitement pour parler d'une disposition semblable à celles qui s'appliquent au cas général (litt. "comme à son sujet"), vient pour alléger, et non pour aggraver.	Åll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-lK' ÅAny"n>[ik. aWhv, dx'a, ![,jo) !A[j.li ac'y"w> Årymix]h;l. alow> lqeh'l. ac'y"	Y9
= H5 >	une loi qui était incluse dans un principe général, mais a été mentionnée explicitement avec une disposition différente de celles du principe général (litt. "comme à son sujet"), vient pour alléger, et pour aggraver.	Åll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-lK' ÅAny"n>[ik. aLov, rxe; ![,jo) !A[j.li ac'y"w> Årymix]h;l.W lqeh'l. ac'y"	Y10
	une loi qui était incluse dans un principe général, mais a été énoncée explicitement pour parler d'un cas nouveau,	Åll'k.Bi hy"h'v, rb'D"-lK'	Y11

	tu ne peux la réintégrer dans le principe général, jusqu'à ce que le verset la réintègre explicitement.	ÃAvd"x'h, rb'D"B; !ADli ac'y"w> ÃAll'k.li AryzIx]h;l. lAky" hT'a; yai ÃvWrpeB. All'k.li bWtK'h; WNr<)yzIx]Y:v, d[;	
H7	une loi qui est apprise de son contexte et une loi qui est apprise de sa fin deux versets qui se contredisent l'un l'autre nécessitent l'arbitrage par un troisième verset	WpWSmi dmeL'h; rb'd"w> ÃWny"n>[ime dmeL'h; rb'D" Ãhz<-ta< hz, ~yviytik.m;h; ~ybiWtk. ynEv. !kew> `~h,ynEyBe [;yrI)k.y:w>ÃyviyliV.h; bWtK'h; aAbY"v, d[;	Y12 Y13